MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°04 XV 2015

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 11 MAI 2015

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Jean-Baptiste MENGUY, Laurence PATRICE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : José BAGHDAD donne pouvoir à Mme Isabelle ROY, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE donne pouvoir à Audrey LEVAVASSEUR, Claude DARGENT donne pouvoir à Florian SITBON, Françoise DOROCQ donne pouvoir à Laurence PATRICE, Anne HIDALGO donne pouvoir à Dominique VERSINI, Jean-François LAMOUR donne pouvoir à Alphée ROCHE-NOEL, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Louisa FERHAT, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET.

Sont absents : Mme Catherine BESSIS et M. Fabrice ORLANDI.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place : nous allons pouvoir tenir notre séance du Conseil d'arrondissement.

Avant de commencer nos travaux, je souhaite vous faire part de deux points.

Tout d'abord, les élus en ont été informés mais je le redis pour ceux qui seraient encore intéressés et qui n'auraient pas pu le voir : dans la salle voisine, la salle Necker, ont été installés des panneaux décrivant les travaux qui auront lieu ici-même au mois de juin, en salle du Conseil, ainsi qu'en salle Saint-Lambert, où siège actuellement le public, afin que nous puissions disposer de ces salles tout au long de l'année et que nous ne les « gelions » pas, pour ainsi dire, uniquement pour les séances du Conseil d'arrondissement.

Actuellement, la salle est occupée par les travées du Conseil d'arrondissement : il s'agit de travées fixes que nous ne pouvons pas déplacer, ce qui rend cette salle indisponible tout au long de l'année, alors que nous ne l'utilisons en cette formation qu'une fois par mois. Ces travaux comprendront un nouvel aménagement et une rénovation de la salle, puisqu'elle en a également bien besoin. Nous pourrons ainsi également utiliser cette salle en tant que salle de réunion supplémentaire, en tant que salle d'exposition et pour y organiser des animations diverses et variées.

En conséquence, la prochaine séance du Conseil d'arrondissement se tiendra en salle des fêtes et celle du prochain CICA, après-demain, se tiendra ici-même.

Par ailleurs, par souci d'économies, étant donné le montant maintenant trop élevé de cette dépense, nous ne pourrons plus être en mesure de diffuser en direct les travaux de notre Conseil d'arrondissement. Nos séances seront donc mises en ligne et diffusées dès le lendemain matin, mais ne seront donc plus retransmises en direct. Je sais que cela va navrer tous vos admirateurs et admiratrices, qui sont fort nombreux dans cet arrondissement et bien au-delà, tant le 15ème arrondissement rayonne au-delà des limites de l'arrondissement, mais cela fera un peu de suspense : il faudra attendre le lendemain matin pour visionner la séance en *streaming* sur notre site Internet. Toutefois, si nous trouvons une solution, ce que j'espère, nous pourrons revenir à la situation jusqu'à présent en vigueur, sachant qu'il me semble que nous étions le seul arrondissement à retransmettre nos séances en direct.

Le quorum étant atteint, nous allons maintenant débuter l'examen de notre ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Le procès-verbal est adopté.

2. Désignation des secrétaires de séance

Shervin JANANI et Florian SITBON sont désignés secrétaires de séance.

3. 15201557 - Adoption du compte administratif 2014 de l'Etat Spécial du 15ème

Monsieur le Maire : Comme vous le savez et comme l'exige la loi, à laquelle nous devons nous conformer, et dans la mesure où cela fait tant plaisir à Daniel-Georges COURTOIS, un président de séance va devoir être désigné pour rapporter en mes lieux et place ce compte administratif, comme l'exige la loi.

Je vais donc devoir mettre aux voix, dans un premier temps, l'élection de notre collègue Daniel-Georges COURTOIS, qui est conseiller de Paris du 15ème arrondissement auprès de moi, chargé des finances, afin qu'il puisse me remplacer, très provisoirement bien sûr, à cette tribune.

La nomination de Daniel-Georges COURTOIS en tant que président de séance dans le cadre de cette délibération est adoptée.

Monsieur le Maire : Je laisse donc mon siège à Monsieur COURTOIS et quitte la salle, comme le veut la règle.

Monsieur COURTOIS : Mes chers collègues, je vais brièvement vous présenter le compte administratif de l'Etat Spécial du 15ème arrondissement.

Comme vous le savez, chaque année, à cette époque, nous examinons et adoptons le compte administratif de l'année précédente, c'est-à-dire, en l'occurrence, celui de l'année 2014.

Il s'agit, en réalité, des sommes qui sont mandatées au titre de l'année comptable 2014, c'est-à-dire les sommes effectivement versées sur les comptes de nos fournisseurs.

Pour rappel, concernant le calendrier de nos travaux budgétaires, en juin, nous examinons le budget supplémentaire qui comprend les crédits supplémentaires qui sont prévus au titre du budget de la Ville pour l'année 2015 et qui s'ajoutent aux crédits votés en dotation initiale. En novembre, nous adopterons notre budget primitif, c'est-à-dire l'Etat Spécial primitif du 15ème arrondissement.

Comme vous le savez, l'Etat Spécial comprend, en fait, trois dotations :

- La DGL, la dotation de gestion locale, qui est la plus importante en termes de montants et permet le fonctionnement des équipements transférés, c'est-à-dire les crèches, les espaces verts, les écoles primaires et la mairie du 15ème arrondissement ;

- La DAL, la dotation d'animation locale, qui concerne l'animation locale et également le fameux article 615-22, qui sont les crédits de travaux urgents ;

- La dotation d'investissement, de faible ampleur, les principaux investissements étant financés, comme vous le savez, sur la dotation d'investissements localisés, gérée par la Mairie centrale et dont une partie est décidée depuis 2011 par le Maire d'arrondissement : les investissements d'intérêt local.

Avant d'aborder les chiffres, je voudrais vous renvoyer aux documents vous ayant été transmis : de la page 1 à la page 8 incluse, sont présentés les crédits de fonctionnement, comprenant notamment, en page 2, à la fonction 0 209 « animation locale », la dotation d'animation locale, et le chapitre 615-22, « entretien des bâtiments ».

En page 8, vous est présenté un récapitulatif du total de la dotation d'animation locale et de la dotation globale de fonctionnement.

Concernant l'investissement, vous est présenté en page 12 un « Etat Spécial - section d'investissement » et un récapitulatif en page 13 vous permet de visualiser la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement, chaque fois avec les crédits ouverts, les dépenses mandatées et les crédits à reporter. Tout cela a pour objectif de vous permettre de vous y retrouver le plus facilement possible.

En 2014, les crédits ouverts conjuguant le budget primitif, les crédits reportés de l'année précédente et les abondements octroyés lors du vote du Budget supplémentaire se sont élevés à 12,47 millions en 2014 contre 12,23 millions en 2013, soit 230 000 euros de plus et une hausse d'environ 2 %. Cette hausse limitée des crédits ouverts est principalement portée par une hausse de 4,5 %

de la dotation de gestion locale, contrebalancées par une diminution importante de la dotation d'investissement et de la dotation d'animation locale. S'agissant de la dotation de gestion locale, l'augmentation prend en compte la hausse de nos équipements transférés, qui s'élèvent désormais à 223, et une couverture plus juste des dépenses estimées au budget primitif, en particulier les dépenses de fluides que nous avions évoquées l'année dernière.

En 2014, les crédits ouverts pour l'animation locale ont diminué et sont ainsi tombés à 1,04 en 2014, contre 1,2 en 2013. Cette petite perte de marge de manœuvre a affecté, en réalité, une ligne importante que j'avais déjà mentionnée : la ligne 615-22, dite des « travaux urgents » et, pour partie, certaines animations locales que nous avons dû, bien évidemment et malheureusement, supprimer. Quant à la dotation d'investissement, son montant au budget primitif est identique depuis des années : il s'articule autour de 486 000 euros alors que, dans le même temps, la bonne exécution des dépenses élimine le montant des reports des années antérieures et donc, d'une certaine manière, en réduisant les crédits ouverts, réduit un peu notre marge de manœuvre.

Concernant les crédits mandatés, ces derniers ont fait l'objet d'une baisse de l'ordre de 1,38% par rapport à 2013. Les crédits mandatés sur la dotation globale localisée sont en hausse mais ils sont en baisse sur la dotation d'investissement et la dotation d'animation locale. Cela est dû, d'une part, à l'existence d'une baisse mécanique des crédits ouverts sur ces deux dotations, et d 'autre part, à la difficulté qu'ont les directions techniques à lancer et à suivre la bonne réalisation des travaux. Il s'agit d'un point sur lequel il faudra être vigilant. En effet, nous avons fortement amélioré notre taux de mandatement depuis un certain nombre d'années et il faut effectivement continuer cet effort mais il faut également que les services locaux disposent des moyens suffisants pour pouvoir bien mandater les dépenses, ce qui signifie, notamment, suivre les factures, ce qui est parfois un peu compliqué compte tenu des réductions des effectifs des services locaux. Je signale cela car il est vrai que lorsque nous allons rajouter les budgets participatifs, cela va engendrer un renfort de charge de travail pour les services locaux et il ne faudrait pas que les taux de mandatement baissent.

Voilà, mes chers amis. Cela est assez simple, en définitive, dans la mesure où le compte administratif retrace exactement les sommes qui sont payées. Il n'existe donc rien de particulier à dire, sinon de noter que les taux de mandatement sont extrêmement bons et forts, de l'ordre de 81% sur la dotation d'investissement, de 87% sur la dotation d'animation locale et de 94,85% sur la dotation de gestion locale. Cela donne un total de 93,66%. Ainsi, les moyens budgétaires sont bien

utilisés. Tout le monde réalise un effort et l'effort de rigueur de la Ville de Paris se retrouve au niveau de la mairie d'arrondissement, puisque nous faisons systématiquement attention à tout cela.

Si vous le souhaitez, je pourrai revenir sur les baisses concernant les réceptions, les affranchissements, les fêtes et cérémonies mais il me semble que l'ensemble est relativement clair.

Certains souhaitent-ils poser des questions sur ce dossier ? Oui, Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Le taux d'exécution sur les différents postes est plutôt bon, ce dont nous nous félicitons. Je voudrais poser une question sur l'animation locale, où le taux d'exécution, s'il reste bon, est néanmoins beaucoup plus faible, et où il existe un crédit « solde à reporter » assez important d'année en année. Je voudrais en connaître la raison.

Monsieur COURTOIS : Parlez-vous du taux passé de 87,5% en 2013 à 87,45% en 2014 ?

Monsieur SITBON : Oui, cela fait tout de même un solde à reporter de 131 000 euros. Peut-être un élément technique, que je ne maîtrise pas, explique-t-il cela mais je souhaiterais avoir une petite explication à ce sujet.

Monsieur COURTOIS : Il est vrai, concernant la dotation d'animation locale, que des sommes ont été mandatées dans une moindre mesure car il s'agissait d'une année électorale et que nous avons donc moins fait appel à l'animation locale.

Monsieur SITBON: S'agit-il de la seule explication ?

Monsieur COURTOIS: Il s 'agit de la principale explication, outre le fait que les crédits ouverts diminuent d'année en année : le fait que, les années antérieures, les crédits aient été mandatés à hauteur de 94% fait que les reports de crédits sont moins nombreux. Madame ROY?

Madame ROY : J'avais quelques questions à poser concernant les budgets des conseils de quartier, qui sont intégrés à la fois dans la partie « investissement » et dans la partie « animation locale » pour le fonctionnement.

Pourriez-vous nous présenter un état des lieux des dépenses correspondant, notamment, au budget d'investissement ? Pouvez-vous nous confirmer que les crédits 2014 sont reportés sur 2015 et dans quelles proportions ? Cela concerne-t-il tous les conseils de quartier ? Pourriez-vous nous préciser, concernant les frais de fonctionnement - comme vous l'avez mentionné, 2014

était une année électorale - si ce qui correspondait aux frais de fonctionnement, soit 3 000 euros par conseil de quartier, a été entièrement dépensé dans l'animation locale ou non ?

Enfin, nous faisons, sous notre impulsion durant la dernière mandature, un bilan financier tous les trois ans, lorsque les conseils de quartier arrivent à leur terme. Je pense qu'il serait également utile de dresser un tel bilan au moment de l'adoption du budget, afin d'avoir une annexe à l'Etat Spécial, qui détaillerait notamment les reports des budgets. En effet, la question du report des budgets est souvent posée en conseil de quartier.

Monsieur COURTOIS: Madame FERHAT

Madame FERHAT: Je pense qu'Isabelle ROY est au courant, ne serait-ce que pour le Conseil de quartier Brassens, dont je peux parler puisque j'étais la personne qui présidait cette instance en tant qu'adjointe au quartier. Vous nous l'avez demandé je ne sais combien de fois, et nous vous l'avons toujours donné centime par centime, aussi bien pour le budget de fonctionnement que pour le budget d'investissement. Je parle du quartier Brassens-Procession-Alleray. Je ne peux pas dire ce qu'il en a été pour les autres quartiers mais je pense qu'il en a été de même concernant ces derniers. Ainsi, il faudrait peut-être que les gens inscrivent, notent et écoutent ce qui se dit en Conseil de quartier, faute de quoi, à chaque fois, les sommes vont nous être redemandées.

Monsieur COURTOIS: Madame, pour répondre à votre question concernant les conseils de quartier, nous allons vous faire passer une courte note sur l'exécution en investissement et en fonctionnement, concernant chacun des conseils de quartier et de manière globale madame ROY

Madame ROY: Il serait pertinent de disposer d'une note concernant les reports.

Monsieur COURTOIS: Pour les conseils de quartier, les reports ne sont normalement pas autorisés madame ROY.

Madame ROY : Telle est la raison pour laquelle je pose cette question, puisqu'effectivement, nous avons bien conscience que les Conseils de quartier ne pouvaient pas se décider tout de suite, en 2014.

Monsieur COURTOIS: Nous vous transmettrons tous ces documents. Y a-t-il d'autres questions ?

En l'absence d'autres interventions, je mets le compte administratif aux voix. Qui est en faveur d'une adoption du compte administratif ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie de cette belle unanimité et propose de suspendre la séance quelques instants pour permettre au Maire de reprendre sa place.

La séance est suspendue quelques instants.

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre notre séance et je vous prie de bien vouloir reprendre vos places, chers collègues, non sans féliciter le rapporteur pour ce vote acquis à l'unanimité. Je ne sais pas s'il en sera de même pour les autres projets de délibérations.

4. 2015 DLH 16 – Location au profit de la RIVP de l'immeuble communal 216 bis / 220 ter rue de la Croix-Nivert (15ème) – avenant au bail emphytéotique

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Monsieur le Maire, chers collègues, derrière les termes quelque peu techniques de cette délibération, se trouve l'objectif de permettre à la RATP de mettre en œuvre un projet tant de restructuration des ateliers de maintenance de la ligne 12 de Vaugirard, que de construction, sur ces mêmes ateliers, d'un programme de logements, pour partie privés, pour partie sociaux.

Depuis notre séance de décembre à l'occasion de laquelle nous avons examiné le principe de ce projet et à l'occasion de laquelle nous avons donné notre accord sur ce principe, plusieurs réunions d'information et de concertation ont eu lieu : la première s'est tenue le 4 février, à l'initiative du conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions, la deuxième à l'initiative de la Mairie du 15ème le 1er avril dernier.

Lors de cette réunion, de nombreuses copropriétés mitoyennes du projet étaient présentes et se sont exprimées. Elles ont fait part de leurs observations, quelquefois de leurs demandes de modifications : plusieurs demandes ont ainsi été formulées, concernant :

- la mise en place d'un comité de suivi, doublée de réunions *ad hoc* pour certains immeubles particuliers ;
- le report au mois de septembre de l'enquête publique prévue cet été ;
- des observations sur les hauteurs ;
- des études d'impact d'ensoleillement concernant tant les immeubles que la crèche, dont nous parlerons peut-être tout à l'heure ;

- des questionnements s'agissant de la future rue Théodore Deck prolongée et des nuisances que pourrait engendrer cette nouvelle voie de circulation.

Je souhaitais, en préalable au débat sur cette délibération, rappeler le désir de la mairie du 15ème de faire en sorte que ce projet soit réalisé dans l'intérêt bien compris de tous et, naturellement, des riverains des copropriétés voisines, et que chacune des questions puisse donner lieu à une réponse circonstanciée et éventuellement à des aménagements si, naturellement, ces derniers sont faisables. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Madame MALASSIS ?

Madame MALASSIS : En ce qui me concerne, je voudrais regretter les décisions prises par la Mairie lorsqu'elle a signé en 2009 le bail emphytéotique au profit de la RIVP, portant sur l'opération qui prévoyait la construction d'un bâtiment à usage d'habitation et d'une crèche, sachant que la RATP lui demanderait de rétrocéder une partie du terrain qui allait devenir le jardin de la crèche.

La crèche fut construite, puis mise en service fin 2013, sans d'ailleurs avoir été jamais inaugurée : je ne sais pas pour quelle raison. Elle est superbe et bénéficie d'un jardin magnifique. Je devrais plutôt dire « bénéficiait », car nous y sommes : la RATP entreprend l'aménagement des terrains qui lui appartiennent et ampute une parcelle du jardin pour la création d'une voie nouvelle permettant de relier la rue Théodore Deck à la rue Lecourbe.

En dehors du fait que l'espace extérieur de cette crèche va être réduit d'une parcelle de 220 m2 environ, comment la Ville a-t-elle pu accepter que, dans les plans de l'architecte sélectionné, les salles de sommeil des plus petits soient installées du côté de la rue Théodore Deck ?

Le bon sens aurait dû conduire à lui demander de concevoir son projet en fonction des aménagements à venir et d'installer de ce côté les locaux techniques de la crèche, afin que les salles de vie et de sommeil des enfants soient protégées des désagréments qui ne manqueront pas de se produire lors de l'utilisation de cette voie.

Une fois encore, tout ceci a été décidé sans concertation avec la Mairie du 15ème et, aujourd'hui, nous sommes saisis par de nombreux parents de la crèche qui nous ont fait part de leurs inquiétudes quant au projet d'aménagement retenu et présenté lors de la réunion publique organisée récemment par Monsieur le Maire.

De plus, il semblerait que ce projet soit préjudiciable à l'ensoleillement du jardin réduit de la crèche et il est donc indispensable de trouver une solution plus adaptée, afin de veiller à la qualité de vie des enfants.

Je souhaite donc que toutes les mesures soient prises afin de garantir la sécurité et le confort des enfants qui fréquentent cet établissement et que l'entreprise s'adapte, pour respecter les horaires de repos des bébés et préserver leur bien-être.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je vais donner la parole à notre rapporteur, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie les différents orateurs qui se sont exprimés sur cette délibération qui, sous un couvert plutôt technique, annonce l'acte 1 de la restructuration des ateliers RATP du site de Vaugirard : une restructuration étalée sur près de dix ans ayant pour objectif de moderniser les installations industrielles existantes, tout en y fabriquant un morceau de ville, avec la création de plus de 400 logements et l'ouverture de ce vaste îlot sur le quartier Lecourbe-Croix-Nivert.

Si nous avons eu l'occasion d'évoquer et d'approuver, lors de notre Conseil de décembre, les grands objectifs de cette importante opération d'urbanisme qui se déroulera en deux phases, le projet présenté par la RATP aux habitants lors de la réunion publique du 1er avril devra être amendé pour le rendre plus acceptable pour le quartier, en particulier pour les résidents des immeubles voisins. Il devra également mieux prendre en compte le fonctionnement de la crèche mitoyenne et tenir compte des différents problèmes que viennent de soulever mes collègues Françoise MALASSIS et Alphée ROCHE-NOEL.

La délibération en tant que telle a pour objet de permettre la création d'une voie nouvelle reliant la rue Théodore Deck et la Villa Lecourbe.

Pour ce faire, il convient de désaffecter et de déclasser une parcelle municipale louée à la RIVP et de la céder à la RATP. En soi, l'idée est intéressante et permettra d'ouvrir cette vaste emprise de 2,3 hectares sur le quartier. En revanche, cet accès ne saurait être réalisé au détriment du bien-être des enfants de la crèche mitoyenne. Nous devrons donc obtenir des engagements fermes de la part de la Mairie de Paris, afin que la crèche Croix-Nivert ne soit pas impactée par l'aménagement de cette nouvelle voie qui privilégiera les déplacements doux.

S'agissant de la restructuration globale de la parcelle RATP, lors de la réunion dite de concertation du 1er avril, de nombreux riverains ont formulé de multiples demandes d'informations, exprimé de vives inquiétudes au vu du projet et proposé des évolutions portant, en particulier, sur la diminution des hauteurs de certaines constructions. Depuis cette réunion, plusieurs copropriétés nous ont saisis de façon plus précise et plus déterminée demandant en particulier une meilleure information sur l'impact des nouvelles constructions en termes de vue et d'ensoleillement, le report de l'enquête publique au mois de septembre et non sa tenue au début de l'été, comme cela semble actuellement prévu, les riverains ne souhaitant pas voir fleurir de nouveaux OVNI verts ou oranges fluo comme au 43bis rue Desnouettes ou au 220 rue de la Croix-Nivert : ils demandent à ce que les constructions à venir, qui seront examinées par des jurys, apportent une véritable qualité architecturale ; ils souhaitent l'intégration dans le programme d'aménagement de nouveaux équipements publics en complément de la halte-garderie déjà annoncée ; enfin, un important travail d'insonorisation devra être mené sur les logements, notamment ceux situés au-dessus des ateliers, compte tenu du maintien de certaines activités industrielles sur ce site.

Ce projet, dans sa globalité, devra par ailleurs contribuer à améliorer l'environnement, en végétalisant les toitures des nouvelles constructions mais aussi, et surtout, par la plantation d'arbres et la création d'espaces verts en pleine terre, dès que cela s'avèrera possible.

Ces demandes sont légitimes et doivent être entendues et étudiées afin de permettre aux riverains de mieux appréhender la restructuration du site. La RATP devra ainsi mettre tout en œuvre pour que les nouvelles constructions s'intègrent au mieux dans ce quartier, mais aussi afin que ce projet améliore la qualité de vie des habitants, tout en permettant à la RATP de faire évoluer ses structures et d'améliorer le fonctionnement et le service de la ligne 12.

J'ajoute deux souhaits portant plus spécifiquement sur la deuxième phase de cette opération.

Le premier porte sur la nécessité de prendre en compte le projet de la Maison mitoyenne Sainte-Germaine, qui étudie son extension, pour mieux accueillir les personnes handicapées qui y résident.

Le second souhait porte sur la préservation du bâtiment datant de 1910 et situé à l'angle Desnouettes-Croix-Nivert, compte tenu de sa qualité, de son empreinte sur le quartier, mais aussi dans le but de permettre une traversée piétonne permettant un raccordement vers la Villa Lecourbe. Je regrette d'ailleurs que, bien souvent, les porteurs de projets fassent table rase du patrimoine existant sans penser à son éventuelle reconversion, qu'il s'agisse d'anciens bâtiments de

caractère ou de témoignages du passé industriel de l'arrondissement. Une partie des halles recouverte de chais située sur le site de Vaugirard, aurait pu, par exemple, trouver une nouvelle destination, abriter un équipement public ou un marché couvert de manière à créer un peu de vie et apporter un supplément d'âme à ce quartier.

Encore eut-il fallu consulter les élus et les riverains bien plus en amont, afin de connaître leurs attentes.

Tout au long de la réalisation de ce projet qui s'établira sur deux mandatures, la mairie du 15ème contribuera, dans la mesure de ses moyens, à la réussite de cette importante opération d'aménagement, en veillant à la bonne intégration des nouvelles constructions dans leur environnement, à la qualité de l'information et de la concertation entre la RATP et les copropriétés impactées, notamment à travers la mise en place du comité de pilotage, dont vous avez, Monsieur le Maire, proposé la création.

Nous veillerons également à ce que le chantier se déroule dans les conditions les plus acceptables pour le quartier et les plus respectueuses de l'environnement. Vous aurez d'ailleurs, Monsieur le Maire, prochainement l'occasion de relayer tous ces aspects à travers l'avis que vous émettrez sur le permis d'aménager de 650 pages que nous venons de recevoir.

Pour ce qui est de cette délibération, dans la mesure où ce projet, qui va impacter un nombre considérable d'habitants, évolue pour l'instant sans un réel consensus, je vous propose, mes chers collègues, de vous abstenir sur cette délibération, avec le vœu que nous obtenions des avancées de nature à mieux prendre en compte les propositions des riverains, afin que le mot « concertation » trouve, pour une fois, tout son sens.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire: Les élus qui viennent de s'exprimer, notamment notre rapporteur, ont dit tout ce qu'il y avait à dire sur ce dossier, qui est un dossier absolument considérable. Il s'agit de l'un des principaux dossiers d'aménagement que nous allons avoir à traiter au cours de cette mandature, puisqu'il s'agit d'aménager pas moins de 2,300 hectares, intégrant la construction de plus de 400 logements sur une emprise de la RATP, pendant une dizaine d'années de travaux, puisque l'opération se mènera en deux phases. Nous n'avons pas le droit, si je puis dire – vous m'excuserez cette expression quelque peu familière – mais nous n'avons pas le droit de nous « louper » là-dessus.

Il est vrai que la concertation commence plutôt dans de bonnes conditions. Déjà, nous avons accepté de voter, à l'unanimité me semble-t-il, le principe de cet aménagement par la RATP et par la Ville, parce que nous pensons que nous pouvons voir édifier sur ce site un équipement, un aménagement urbain autrement plus appréciable qu'un simple hangar à métros, qui occupe tout de même plus de 2 hectares de ce secteur. En effet, la RATP souhaite construire au-dessus des hangars, comme cela vous a été indiqué.

Je suis, pour ma part, assez satisfait de la première réunion de concertation qui a eu lieu avec la RATP, non pas parce que nous avons obtenu tout ce que nous souhaitions - Claire de CLERMONT-TONNERRE a dit ce qu'il y avait à dire là-dessus, de même qu'Alphée ROCHE-NOEL et Françoise MALASSIS - mais parce qu'au début de cette opération, en tout cas - nous verrons bien ce qu'il en résultera - nous avons senti que les responsables de la RATP étaient très ouverts à des modifications constituant des améliorations du projet. En effet, plusieurs demandes des participants - les riverains étaient un peu plus de 200 dans la salle - ont fait l'objet de réponses attentives de la part de la RATP, qui a annoncé qu'elle allait effectivement essayer de modifier le projet dans le sens indiqué par un certain nombre de riverains.

Toutefois, il est vrai qu'il faudra aller plus loin et que, pour le moment, nous n'avons pas encore de réponse officielle de la RATP, en dehors de cette concertation. Moi-même, j'ai encore rencontré hier, pour faire le point sur ce dossier, le directeur de la RATP concerné. Il est en train de formaliser tout cela et je lui ai fait d'ailleurs part - cela ne l'a pas gêné du tout - de notre position aujourd'hui, qui est de nous abstenir - il s'agit d'une abstention positive - sur ce projet, en attendant les propositions officielles définitives de la RATP par rapport aux propositions qui nous ont semblé opportunes, puisque retenues par la RATP, mais en attendant qu'elles soient formulées de façon définitive et plus formelle.

Mais, bien sûr, les demandes sont nombreuses et nous avons vraiment besoin également que l'enquête publique soit reportée. En effet, il existe une fâcheuse tendance ici, à la Ville, à réaliser les enquêtes publiques pendant l'été, plus particulièrement pendant les vacances, ce qui n'est vraiment pas une bonne chose. Il faudrait que cela cesse et que les enquêtes publiques soient menées lorsque les gens sont présents.

Il existe l'important problème de la crèche, que j'ai rappelé hier et qu'a rappelé Françoise MALASSIS, et nous sommes vraiment désolés de voir que cette magnifique crèche réalisée par la Ville va se voir amputée d'une partie de son jardin et que la circulation va se faire au droit des dortoirs des bébés. Cela n'est vraiment pas une bonne solution et il va donc falloir que le projet soit modifié. Il

est également normal que les riverains soient associés tout au long de ce projet et je pense que l'idée du comité de pilotage, qui a été retenue par la RATP, nous permettra de le faire. Il faut également que les nouvelles constructions soient aussi d'une qualité architecturale qui nous séduise. Si l'on remplace le paysage urbain de hangars de métros, le but est qu'il soit davantage inséré dans la Ville. Il est donc nécessaire que nous ayons des projets - et les architectes retenus pour la première phase de l'opération étaient présents - qui s'insèrent de la meilleur façon possible et qui s'intègrent parfaitement.

Nous souhaitons aussi - je ne sais pas si cela a été dit - que soit prévue, durant la seconde phase du projet, la mise en place d'une allée piétonne qui pourrait justement traverser le site à partir de l'angle Desnouettes-Croix-Nivert qu'évoquait Claire de CLERMONT-TONNERRE, et qui pourrait constituer une sorte d'entrée un peu « monumentale » de cet ensemble.

Il faudrait également que nous puissions étudier la possibilité de protéger les bâtiments d'angle, comme cela a été mentionné.

Sans vouloir répéter ce qui a été dit, je voudrais dire un dernier mot sur la tenue du chantier : il ne faut pas négliger le fait que les riverains vont se trouver pendant dix ans dans un chantier. Dans cet arrondissement, où des chantiers gigantesques se déroulent, nous connaissons les nuisances qui peuvent être engendrées par certains chantiers. Nous n'avons qu'à nous souvenir des désagréments - pour ne pas dire plus, car le mot « désagrément » est faible - qu'ont endurés les riverains du centre commercial Beaugrenelle durant les dix années de sa construction. Les riverains ont vécu un enfer : vous vous souvenez des réunions de concertation ayant eu lieu ici-même. Il ne faudrait pas que cette situation se reproduise, d'autant plus qu'en l'occurrence, se trouvent également des habitations tout autour.

Il est donc nécessaire que ce chantier n'engendre que de faibles nuisances, qu'il préserve la tranquillité des riverains et qu'il puisse être fait droit aux demandes raisonnables des riverains - puisque nous ne pourrons pas accepter toutes les demandes - qui nous ont paru, pour ceux qui ont assisté à cette réunion, mesurées.

Le projet s'engage et cette abstention n'est pas une abstention négative : il s'agit d'une abstention dans l'attente des réponses de la RATP et du développement du projet. Telle est la raison pour laquelle je vais vous proposer, comme le disait notre rapporteur Claire de CLERMONT-TONNERRE, de nous abstenir sur ce texte.

Qui est pour ? La gauche, bien sûr. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Merci.

Il est donc adopté avec l'abstention de la majorité.

5. 2015 DLH 25 - Charte des mutations dans le parc social

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, la Ville de Paris invite les membres de cette assemblée à autoriser la mise en place d'une nouvelle charte visant à améliorer les mutations dans le parc social.

Déjà, en 2009, une première charte avait fait l'objet d'une communication en Conseil de Paris. Néanmoins, la situation a évolué depuis et la nécessité de faire évoluer la charte de 2009 ne semble pas contestable. Pour exemple, bon nombre de demandes d'échanges ne sont pas satisfaites et ce problème est identifié comme la première cause d'insatisfaction des locataires. Autre exemple : nous constatons un important taux de refus des propositions des bailleurs, les locataires demandeurs d'un échange se montrant de plus en plus exigeants.

Si les objectifs de cette nouvelle charte semblent ambitieux, le texte qui nous est proposé met en avant de nombreux points qui traduisent la complexité du dispositif et nous fait douter *in fine*, de son efficacité.

A ce propos, la Ville met en avant et soutient la nécessité de procéder à des cotations, dispositif qui ne répond pas aux attentes de notre équipe municipale.

C'est pourquoi nous aimerions l'avis de notre chère collègue Sylvie CEYRAC, qui fait partie de la commission d'attribution des logements ; son expérience et son expertise sont incontestables : ils nous aideront à apprécier les manques et surtout les risques du texte qui est proposé.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Madame PATRICE.

Madame PATRICE : Vous dites que les demandes d'échanges non satisfaites sont la première cause d'insatisfaction des locataires du parc social. Cette insatisfaction est remontée un peu partout par les associations de locataires, les locataires, dans les mairies d'arrondissement etc. Tous les élus sont interpelés

sur ce sujet. Pour avoir une idée de l'ampleur des demandes, il se trouve que 22,7% des demandeurs habitent déjà dans le parc social.

Les trois principaux motifs des demandes sont, en effet :

- La taille du logement ;
- Les problèmes de voisinage ;
- Les raisons de santé.

La Ville, comme le signalait notre collègue, M. RIGAUD, s'est déjà fortement investie sur cette question dès la précédente mandature et a fourni des efforts avec la charte adoptée en 2009. L'objectif était, à l'époque, de consacrer 20% des attributions sur le contingent de la Ville aux échanges de logements au sein du parc social. Cet objectif a été atteint sur le contingent de la Ville, avec 23,8% en 2014, et sur celui de Paris-Habitat, mais il n'est que de 12% pour l'Etat qui, d'ailleurs, ne s'était engagé à aucun objectif précis.

Pourquoi les demandes de mutations restent-elles une cause d'insatisfaction ? Le système est très cloisonné entre bailleurs et entre réservataires et c'est ce cloisonnement que se propose de dépasser la nouvelle charte. Le système des mutations doit donc améliorer et décloisonner l'ensemble et répondre ainsi aux engagements de la Maire de Paris. La Ville fixe, en effet, un objectif de 25% de mutations, c'est-à-dire que 25% des ménages qui accèderont au logement social seront déjà logés dans le parc social.

Pour la toute première fois, a été obtenu, dans le cadre de cette charte, un accord de l'Etat qui est prêt à dédier 20% de son contingent aux mutations. Notamment, 10% des appartements, dans des immeubles neufs, seront dédiés à des échanges. Les réservataires s'engagent, et ce aussi pour la première fois, dans un système clair et simple qui permet d'effectuer des mutations inter-contingents, les précédentes conventions étant effectivement très compliquées et ressemblant davantage à des « usines à gaz ». Il sera ainsi procédé à des échanges de logements temporaires entre réservataires.

Enfin, nous franchissons le cap de l'inter-bailleurs, avec la mise en place de trois outils qui permettront de travailler sur le mode inter-bailleurs et de traiter ainsi plus facilement les situations de plus en plus critiques.

D'ici huit mois, existera un outil informatique de gestion partagé par tous les bailleurs, non accessible aux demandeurs, avec une liste de ménages prioritaires qui sera établie en fonction de la cotation. Les bailleurs pourront attribuer un logement vide quel que soit le bailleur chez lequel le ménage est actuellement

logé. A partir de 2016, un espace dédié aux mutations de LOC'annonces, dans un premier temps pour les logements de la Ville et de Paris Habitat, permettra aux demandeurs de se positionner sur des logements libres mis en ligne par des bailleurs.

D'ici 2017, une bourse d'échanges entre locataires sera mise en place : les locataires seront alors acteurs et pourront chercher un autre ménage avec lequel ils souhaiteraient permuter leur logement, quel que soit le bailleur et le contingent.

Enfin, seront établis des critères de priorité communs avec une grille de cotation partagée entre les signataires pour plus de transparence et d'équité. Cette grille permet d'ailleurs une confiance mutuelle entre réservataires et telle est la raison pour laquelle l'Etat s'est engagé dans cette nouvelle charte aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de nous avoir rappelé le contenu de cette délibération, que nous avions tous lue. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame CEYRAC, je vous laisse répondre aux orateurs ;

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération proposé concerne donc, comme nous venons de l'entendre, la notion d'une charte des mutations.

La première charte avait été proposée en 2009, mais sous la forme d'une communication.

Cette charte devra ensuite être signée, outre par la Ville, par l'Etat, par Action Logement et par la Région Ile-de-France.

Cette charte vise ou, en tout cas, souhaite viser, à améliorer le dispositif d'échange des logements sociaux et à augmenter le pourcentage de logements dédiés aux mutations.

La demande est importante puisqu'elle représente effectivement plus de 21% des demandeurs domiciliés à Paris. Nous avons tous reçu, dans nos permanences, des personnes qui souhaitaient procéder à un échange. Les principaux motifs de mutation des logements sont, comme vient de le rappeler ma collègue :

- Un logement trop petit, pour 50% des demandeurs ;
- Des problèmes d'environnement ou de voisinage, pour 25,3% des demandeurs ;
- Des raisons de santé,

15 000 ménages souhaitent échanger leur logement pour un logement plus petit. Je ne sais d'ailleurs pas pourquoi il existe, dans un cas, un pourcentage et dans l'autre, un nombre : nous aurions pu adopter la même grille.

La Ville souhaite s'engager, par cette charte, à consacrer 25% - au lieu de 20% aujourd'hui - du contingent Ville à des échanges, à mettre en place une grille de cotation et à demander à l'Etat de consacrer 20% de son contingent à des mutations, au lieu de 10% aujourd'hui.

Consacrer 25% du contingent Ville aux mutations revient à diminuer le nombre de logements pour lesquels la Mairie d'arrondissement peut désigner des candidats. Je vous donne un exemple : le dernier programme neuf livré dans le 15ème arrondissement par Paris Habitat au mois de février ou mars comportait deux immeubles, l'un de 30 logements et l'autre de 24 logements, soit un total de 54 logements. La Mairie d'arrondissement dispose normalement de la moitié du contingent Ville, qui était de douze logements pour l'un des immeubles et de onze logements pour l'autre. Nous aurions dû avoir six logements dans l'un et six logements dans l'autre. Or nous avons eu, en réalité, quatre logements dans l'un des immeubles et quatre logements dans l'autre car, avant la répartition et la division par deux, la Ville avait défalqué, dans chaque immeuble, deux logements pour des accords collectifs et deux logements pour des mutations. Il ne restait plus à la Mairie du 15ème que huit logements pour lesquels elle pouvait désigner des candidats, au lieu de douze, sur les 54 logements du programme. En augmentant à 25% la part de logements réservés, la Mairie d'arrondissement se verrait soustraire davantage de logements à sa désignation et diminuer ainsi son contingent, qui n'est déjà pas énorme.

Les mutations inter-contingents Etat, Ville, arrondissement, seront, dans un souci de rapidité, examinées par la Commission de la Maire, même dans le cas d'un logement faisant partie du contingent de la Mairie d'arrondissement. Comment pourrions-nous juger de la pertinence de la mutation ? Sur quels critères ? Dans quels délais ? *Quid* du droit de suite si le logement libéré se trouve dans le contingent de la Mairie d'arrondissement ?

S'agissant de la mise en place de la cotation, la cotation a déjà été mise en place pour des attributions de logements depuis le 1er octobre 2014, dans certains arrondissements. Un bilan d'étape réalisé à trois mois n'a pas conclu à un plébiscite par les maires des arrondissements concernés, faisant ressortir que certains critères n'étaient pas pris en compte de manière satisfaisante. Par exemple, si une procédure d'expulsion est en cours et si le Préfet a autorisé l'expulsion, vous avez 15 points. Si vous êtes expulsé, vous perdez ces points. La grille de cotation proposée, outre le fait qu'elle est assez compliquée, n'est pas équitable. En effet, le problème de sur-occupation a un traitement particulier,

16. 2015 DFPE 241 - Subvention (173 473 euros) et avenant n°2 avec l'association La Goutte de Lait Saint-Léon pour la structure multi-accueil Le Petit Georges (15ème)

La délibération est adoptée.

17. 2015 DFPE 242 - Subvention (158 698 euros) et avenant n°2 avec l'Association La Goutte de Lait Saint-Léon pour le multi-accueil Le Saint-Léon (15ème)

La délibération est adoptée.

18. 2015 DAC 19 - Subventions (692 000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre Silvia Montfort (15ème)

La délibération est adoptée.

19. 2015 DAC 266 - Subvention (925 000 euros) et conventions avec 31 sociétés et une association

Monsieur le Maire : S'agissant du 15ème, il s'agit des cinémas Le Chaplin, Denfert et Saint-Lambert.

La délibération est adoptée.

20. 2015 DAC 304 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Weil, 228 rue Lecourbe

La délibération est adoptée.

21. 2015 DAC 329 - Subvention (12 000 euros) à l'association Centre des Arts (15ème)

Monsieur le Maire : Cette association organise, dans le 15ème arrondissement, le festival « Les 15 Cents Coups ».

La délibération est adoptée.

notamment concernant les demandes dans les quartiers Politique de la Ville. D'autre part, la charte dit que *« lorsque le logement proposé est plus petit et que les ressources du ménage sont sous plafond PLUS/PLAI, le prix du mètre carré du loyer du logement d'origine est maintenu »*, ce qui est plutôt « sympathique ». En revanche, rien n'est mentionné concernant le plafond PLS. Peut-être les locataires des PLS n'ont-ils pas accès aux mutations ?

La charte souhaite que les mutations puissent se faire sur le mode inter-contingents. Dans ce cas, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement autorisent les bailleurs à disposer respectivement de 25% des logements libérés sur leur contingent. Cependant, les mairies d'arrondissement n'ayant pas de visibilité sur les logements dont elles sont réservataires, la Ville pourra ainsi en disposer sans que nous le sachions.

La charte souhaite faciliter le traitement des mutations inter-bailleurs : l'exposé des motifs de cette délibération rappelle que la charte précédente, signée en 2009 et qui avait aussi vocation à être adoptée par tous les bailleurs et tous les réservataires, dont l'Etat, ne l'a en fait été que par les quatre bailleurs de la Ville, ce qui montre les réserves et le peu d'empressement des uns et des autres à signer cette charte. Qu'en sera-t-il aujourd'hui ?

La charte stipule qu'un comité de pilotage sera organisé tous les six mois sous la présidence de l'adjoint en charge du logement et de la Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de la Région Ile-de-France. Il n'est pas prévu que les maires d'arrondissement et l'opposition parisienne y siègent, ce qui révèle un certain manque de transparence.

Enfin, je regrette l'absence de données chiffrées : sur quelles bases l'exécutif a-t-il travaillé avec l'Etat, les bailleurs et Action Logement ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous appelle ce soir à vous abstenir sur cette délibération, en attente d'éventuelles améliorations de cette charte.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? La gauche, bien sûr. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée, avec l'abstention de la majorité.

6. 2015 DLH 59 - Location de l'immeuble 116, rue de l'Abbé Groult (15ème) à PARIS-HABITAT-OPH-Bail emphythéotique

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 30 janvier, la Mairie de Paris a décidé de préempter l'immeuble du 116, rue de l'Abbé Groult dans un secteur que nous connaissons bien, puisque le bâtiment en question se trouve à proximité du réservoir d'eau non potable de Grenelle, voire quasiment en face de ce réservoir d'eau à ciel ouvert, dont nous souhaitons la préservation, et qui représente un véritable espace de respiration au cœur d'un quartier très dense.

Avec cet immeuble du 116, rue de l'Abbé Groult, nous débattons ce soir du trentième immeuble préempté depuis 2008 dans le 15ème arrondissement.

Je ne souhaite pas relancer le débat sur les préemptions mais je tiens à rappeler une nouvelle fois notre opposition ferme à la concentration de logements sociaux sur un même secteur. Chacun, ici, connaît les difficultés en cascades que de telles accumulations génèrent, notamment dans les quartiers déjà fragilisés, comme tel est notamment le cas dans le Sud du 15ème arrondissement. J'ajoute qu'à terme, cette densification sociale de l'arrondissement posera des problèmes de gestion.

A titre d'exemple, Paris Habitat dispose à lui seul de 310 immeubles sociaux dans le 15ème, parmi lesquels de très grands ensembles, sans compter les diverses constructions à venir, notamment rue Castagnary ou sur le site du LCPC.

Or comment un bailleur peut-il, dans ces conditions, offrir aux locataires un service de proximité et une réactivité satisfaisante pour traiter les demandes émanant d'un parc qui augmente de façon quasi-exponentielle ?

S'agissant du 116, rue de l'Abbé Groult, il s'agit d'une opération assez modeste, puisque l'immeuble compte six logements et deux locaux d'activité, tous occupés. En revanche, nous ne disposons à ce jour d'aucune visibilité sur le sort réservé aux résidents. Le Directeur de Paris Habitat, avec lequel vous vous êtes récemment entretenu, Monsieur le Maire, s'étant engagé à recevoir les locataires à la fin du mois, il me semblerait plus prudent, qu'en attendant cette rencontre, nous nous abstenions sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Je laisse Monsieur RIGAUD, rapporteur, apporter une réponse.

Monsieur RIGAUD : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE pour son intervention et les précisions apportées. Notre arrondissement n'a effectivement pas à rougir de ce score de 20% de

logements sociaux, surtout si nous nous en référons aux scores des dix-neuf autres arrondissements.

Par ailleurs, l'analyse des chiffres démontre malheureusement qu'il n'existe pas une équité de traitement entre les arrondissements : certains d'entre eux restent très déficitaires, bien qu'administrés par une équipe municipale de gauche. A ce titre, les habitants de notre arrondissement ont le sentiment que cette disparité se fait à leur détriment.

Certes, la loi SRU impose comme objectif 25% de logements sociaux à l'horizon de 2025 et l'exécutif annonce sa volonté d'atteindre 30% en 2030, soit 145 000 logements sociaux à construire, en plus des 200 000 logements du parc actuel. Mais nous avons tout lieu de nous interroger sur la pertinence ou plutôt sur le manque de pertinence de ces opérations de préemption à marche forcée, qui notamment, pénalisent le marché immobilier locatif, contribuant à raréfier l'offre de logements à louer sur le secteur privé et, par là-même, à favoriser l'augmentation des loyers sur ce même secteur, sans pour autant augmenter le parc locatif, qu'il soit social ou privé.

Pour justifier les préemptions, l'exécutif parisien nous oppose systématiquement sa volonté de prévenir les ventes à la découpe. A ce propos, et tout dernièrement, nous avons fait l'expérience - nous avons fait « les frais » est manifestement plus approprié - de nouvelles dispositions prises par la Mairie de Paris qui a fait le choix d'étendre le droit de préemption urbain renforcé, ou DPUR à 257 copropriétés parisiennes.

La délibération, votée à la majorité en Conseil de Paris en décembre dernier, a pris effet à compter du 1er janvier 2015.

Pour rappel, ces dispositions touchent le secteur sud-est de notre arrondissement et plus précisément les rues Jacques Baudry, Castagnary, Chauvelot et Labrouste, au sein d'un quartier qui compte déjà plus de 42% de logements sociaux, le DPUR risquant de fragiliser les équilibres sociaux et de pénaliser la valeur des appartements.

Or à la suite d'un travail d'investigation sur le terrain, nous avons découvert que plusieurs immeubles impactés, notamment rue Castagnary, ne répondent pas aux justifications apportées par Monsieur Ian BROSSAT, adjoint à la Maire de Paris, chargé du logement social, dans son courrier en date du 20 avril 2015 adressé aux copropriétaires des 257 copropriétés frappées par le Droit de préemption urbain renforcé.

Je citerai deux exemples pour illustrer mes propos :

Au 52 rue Castagnary, nous avons relevé la présence d'un locataire et celle de dix propriétaires, pour un total de dix lots. Au 67 rue Labrouste, il existe en tout et pour tout deux copropriétaires : l'un, majoritaire, est expert-comptable, loge ses bureaux en rez-de-chaussée et loue, au 1er étage, trois locaux commerciaux. L'autre, minoritaire, loge ses deux filles.

Or dans sa lettre en date du 20 avril 2015, Monsieur Ian BROSSAT nous indique que « *le dispositif de droit de préemption urbain renforcé a deux objectifs : d'une part, celui de produire de nouveaux logements sociaux (sic) dans les zones déficitaires (sic), d'autre part, celui de faciliter le maintien dans les lieux des locataires (sic), et donc, de conserver la mixité de ces quartiers (sic)* ».

Ces deux exemples que je viens de citer tendent à démontrer que la Ville de Paris est avant tout dans une stratégie de chiffres à atteindre, le respect des équilibres sociaux, passant manifestement au second plan. Certes, il est nécessaire de poursuivre la construction de logements pour atteindre à l'horizon 2025 les 25% prévus par la loi SRU mais, vous l'avez compris, la répartition par arrondissement et par quartier doit être équitable si nous voulons éviter les phénomènes de ghettoïsation et réussir la mixité sociale, concept prôné si souvent par l'exécutif parisien mais mal mis en œuvre.

La politique sociale de la Ville de la Paris et les décisions relatives au DPUR ont émoussé notre confiance, c'est la raison pour laquelle j'invite les membres de cette assemblée à s'abstenir.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, d'autant plus que, comme cela a été dit, le Directeur général de Paris Habitat et l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement vont rencontrer les locataires : nous attendrons donc de connaître les conclusions de cette concertation.

Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée avec l'abstention de la majorité

7. 2015 DEVE 63 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé au 159 rue de la Croix-Nivert (15ème) - Convention d'occupation et d'usage avec l'association « Ombrelle et coccinelle »

La délibération est adoptée.

8. 2015 DFPE 87 - Subvention (34 138 euros) et avenant n°2 avec l'association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15ème)

La délibération est adoptée.

9. 2015 DFPE 118 - Subvention (11 400 euros) et avenant n°2 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale (15ème)

La délibération est adoptée.

10. 2015 DFPE 234 - Subvention (73 276 euros) et avenant n°2 avec l'association La Halte d'Enfants Varet-Saint-Charles pour la halte-garderie La Coccinelle

La délibération est adoptée.

11. 2015 DFPE 235 - Subvention (92 102 euros) et avenant n°2 avec l'association Halte-garderie du Grand-Pavois pour la halte-garderie (15ème)

La délibération est adoptée.

12. 2015 DFPE 236 - Subvention (125 386 euros) et avenant n°2 avec l'association Au rendez-vous des Bout'chou pour la halte-garderie (15ème)

La délibération est adoptée.

13. 2015 DFPE 238 - Subvention (85 606 euros) et avenant n°2 avec l'association La Ribambelle (15ème) pour sa halte-garderie (15ème)

La délibération est adoptée.

14. 2015 DFPE 239 - Subvention (134 092 euros) et avenant n°2 avec l'association La Goutte de Lait Saint-Léon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15ème)

La délibération est adoptée.

15. 2015 DFPE 240 - Subvention (135 055 euros) et avenant n°2 avec l'association La Goutte de Lait Saint-Léon pour le multi-accueil Le Petit François (15ème)

La délibération est adoptée.

22. 2015 DAC 254 - Subventions (56 130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention

Monsieur le Maire : Je précise que l'association du 15ème est comprise parmi ces associations.

La délibération est adoptée.

23. 2015 DAC 315 - Plaque commémorative en hommage aux jeunes résistants du Lycée Buffon à Paris et aux jeunes résistants de la Rose Blanche à Münich, musée Jean Moulin (15ème)

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET.

Madame de FRESQUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement faire une observation. Il ne s'agit pas, bien entendu, de s'opposer à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur de ces jeunes résistants. Nous formulons simplement une énorme interrogation quant à l'endroit où sera apposée cette plaque.

En effet, d'après tout ce qui a été expliqué, non pas officiellement - puisque vous m'avez informée en réunion que vous n'aviez jamais reçu de courrier vous annonçant très officiellement que ce musée déménageait - mais à l'occasion d'une réunion à la Direction des Affaires Culturelles à l'Hôtel de Ville, il m'a été confirmé qu'en effet, ce musée devait déménager.

Cette interrogation concerne donc l'apposition de cette plaque en ce lieu hautement symbolique, puisque tout le monde reconnaît que cet endroit de l'arrondissement a un historique extrêmement important.

Je voulais donc simplement souligner cette énorme interrogation concernant l'apposition de cette plaque.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Jean-Manuel HUE.

Monsieur HUE: Monsieur le Maire, il s'agit d'une belle idée que d'associer les cinq du lycée Buffon et les cinq de la Rose Blanche, qui vont connaître le même

sort funeste en février 1943. Il s'agit d'une très belle initiative et elle mérite un avis éminemment favorable.

En revanche, comme l'a indiqué ma collègue, nous avons eu ce débat à trois reprises et les arguments des uns et des autres sont désormais connus : nous nous opposons au déménagement de ce musée et il subsiste donc l'interrogation quant au devenir de la plaque.

Toutefois, notre avis est évidemment favorable à l'apposition de cette plaque.

Monsieur le Maire : Je pense que, sur le fond, il est particulièrement opportun d'associer les lycéens et les martyrs du lycée Buffon et ces jeunes allemands munichois appartenant à l'organisation de la Rose Blanche qui, eux aussi, ont été fusillés par les Allemands. Je note d'ailleurs qu'il s'agit d'une des rares organisations de résistants allemands à s'être alarmées du sort des Juifs en Allemagne et qui a dénoncé avec véhémence l'extermination des Juifs.

Malheureusement, sous le choc de l'annonce de la défaite de Stalingrad, ils ont distribué des tracts, ont été interpelés et ont été fusillés.

Il est donc très opportun de l'avoir fait et nous voterons cette mesure très importante. Je rappelle d'ailleurs que nous nous rendons tous les ans avec Jean-Manuel HUE et l'adjointe à la Maire de Paris chargée du monde combattant sur les lieux de l'ancien centre de tir à Balard, où ont été exécutés 162 résistants et juifs, fusillés par les Allemands tout au long de la guerre. En effet, on fusillait à Balard comme on fusillait au Mont-Valérien, même si, hélas, les exécutions furent bien plus nombreuses au Mont-Valérien.

Il est donc très important que ce devoir de mémoire soit de nouveau rappelé.

En revanche, ce qui m'étonne beaucoup dans ce projet de délibération que nous voterons - et nous poserons la question en Conseil de Paris - est qu'il évoque l'apposition de cette plaque sur le musée Jean Moulin alors que, non seulement par les rumeurs, mais également par des réponses aux questions posées en Conseil de Paris notamment par François-David CRAVENNE et par d'autres élus, il nous revient que ce musée sera déménagé dans le 14ème arrondissement, alors qu'il a été conçu pour être le musée de la Libération et le musée du Maréchal Leclerc.

Nous nous opposons, bien sûr, à cette suppression d'un musée dans un arrondissement qui n'en compte déjà pas tellement et qui, en plus, est situé à

l'endroit même, non pas de la reddition de von Choltitz mais là où ce dernier a signé tous les papiers qui étaient portés sur les avant-postes pour que les Allemands se rendent. Ce lieu a donc vraiment une signification symbolique.

J'ajoute que sur la forme, et cela est tout à fait inadmissible, la mairie du 15ème arrondissement n'a jamais été saisie officiellement d'une information concernant le déménagement ou la suppression de ce musée. Je ne sais pas comment tout cela est géré mais cela est géré dans l'opacité et dans un manque total de transparence : tel est ce que, les uns et les autres, vous avez eu raison de dénoncer à l'occasion de ce projet de délibération, que nous allons néanmoins voter et que nous allons d'ailleurs voter avec une certaine ferveur patriotique.

Je mets donc ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais maintenant soumettre à votre vote de façon globale les projets de délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif concernant ces derniers, qui n'ont fait l'objet d 'aucune intervention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOEU

24. V15201558 - Vœu à la Maire de Paris relatif à la demande de libération des locaux situés 5, rue du Bessin pour l'implantation d'une crèche, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN, Youma NIARE, Françoise MALASSIS, Chantal ROLGEN, Shervin JANANI, Marc ESCLAPEZ, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM

Monsieur le Maire : Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS : En septembre dernier, nous déposions un vœu pour demander l'implantation d'une crèche dans les locaux situés rue du Bessin et libérés par l'association du rein artificiel, implantation justifiée par le déficit de places à offrir aux familles dans le 15ème arrondissement.

Madame VERSINI avait répondu, je cite : *« être favorable à tout lancement d'étude sur un site identifié dans le cadre de la programmation des 5 000 places que Madame HIDALGO s'est engagée à créer sur la mandature »*.

Le quartier Saint-Lambert est d'ailleurs celui où sont recherchées des emprises pour implanter de nouveaux équipements.

Toutefois, le groupe d'opposition n'avait pas pris part au vote pour des questions de méthodologie.

Comment l'engagement de Madame HIDALGO sera-t-il respecté au regard du fait que pas une place supplémentaire n'est envisagée dans le PIM présenté au Maire du 15ème ? En tout cas, cela ne sera sûrement pas dans le 15ème, contrairement, sans doute, au 18ème arrondissement, qui bénéficie déjà de 3 000 places de crèches et où il est prévu d'en créer 800 d'ici 2020.

Au lieu de prouver son intérêt pour les familles du 15ème arrondissement en profitant de cet espace particulièrement adapté, dans un quartier où il existe une très forte concentration de logements sociaux, la Mairie de Paris a préféré y installer, en toute hâte et sans concertation avec le Maire du 15ème, un foyer où est accueillie une cinquantaine de familles, pour la plupart en situation irrégulière et pour lesquelles - écoutez-moi bien - les services sociaux nous demandent de réserver des places dans les crèches avoisinantes et d'accueillir les enfants dans les écoles du quartier.

Monsieur le Maire : Voilà qui est incroyable, d'autant plus que ces écoles sont déjà surchargées.

Madame MALASSIS : Oui. Or nous n'avons pas besoin de demandeurs de places de crèches supplémentaires mais nous avons besoin de places de crèches supplémentaires.

Telle est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu que je vous incite à voter.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Une réponse de Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux effectivement que regretter l'installation, sans concertation avec vous, Monsieur le Maire, de ce CHU, malgré les promesses actées dans le pacte parisien de lutte

contre la grande exclusion, installation faite sans tenir compte du quartier, sans tenir compte des constructions en cours, ni des demandes de places en crèches des résidents et futurs résidents, alors que le 15ème arrondissement est en grand déficit en la matière.

La Mairie du 15ème accompagne cependant le projet, afin que la présence du CHU Bessin se passe au mieux pour le quartier et les résidents du Bessin. Par exemple, nous avons participé et réglé les problèmes de poubelles s'étant posés au début.

Pour ma part, je ne peux que souhaiter que la durée de cette installation soit la plus courte possible, aussi bien pour le quartier que pour les personnes du centre, afin qu'une crèche puisse être ouverte très rapidement, car il s'agit d'une nécessité absolue pour le quartier et pour le 15ème arrondissement en général.

Je souhaite qu'à l'avenir, cette situation consistant en l'implantation d'un projet de ce type en l'absence de concertation en amont avec la Mairie du 15ème ne se reproduise pas.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame VERSINI.

Madame VERSINI: Monsieur le Maire, je tiens effectivement à répondre concernant ce vœu et au regard de ce que j'ai entendu et de ce que j'ai lu sur un courrier adressé aux conseils de quartier et qui m'a d'ailleurs fort étonnée.

Effectivement, ce centre accueille depuis la mi-avril quatorze familles, ce qui correspond à 46 personnes, dont vingt parents et vingt-six enfants. Il s'agit de familles sans domicile fixe et, dans le cadre du partenariat que nous avons avec l'Etat, comme vous le savez, la Ville, à chaque fois qu'elle le peut, propose à l'Etat des solutions temporaires adaptées au public sans domicile fixe, avec une priorité pour les familles avec enfants, en mobilisant le domaine intercalaire de la Ville.

Il est vrai que le centre de la rue du Bessin a été effectivement proposé à l'Etat pour pouvoir accueillir ces familles que, décemment - chacun en conviendra - nous ne pouvions pas laisser à la rue. Je le précise : ce centre n'a pas vocation, à devenir pérenne.

En effet, comme vous le savez, est prévu en cet endroit un projet immobilier comprenant un établissement dédié à la petite enfance, dont je sais qu'il est très attendu. Cet équipement sera réalisé : ceci est acté et arbitré et cet équipement

sera donc mis en place. Bien évidemment, toutes les études sont en cours. Or il se trouvait qu'il existait une période de 18 mois à 2 ans pendant laquelle le site était disponible.

Je vous le dis en toute franchise et dans le respect de vos appréciations que je ne partage pas, ce centre accueille quatorze familles et n'a rien d'un « campement », contrairement à ce que j'ai lu et qui m'a beaucoup peiné. Il est géré par l'association « Le centre d'action sociale protestant », une association réputée pour son sérieux et son professionnalisme et dont je voudrais rappeler qu'elle est présidée par Antoine DURRLEMAN, président de chambre à la Cour des comptes, dont tout le monde connaît la grande rigueur et les grandes exigences morales et éthiques.

Je dois vous dire que le centre d'action sociale protestant a été assez peiné, car il n'avait jamais été accueilli ainsi dans un arrondissement.

Je voulais également dire - et je remercie Madame CEYRAC et les adjointes qui l'ont faite - qu'une réunion a eu lieu avec la responsable du site, Madame VELON. Or il faut donner des faits.

Monsieur le Maire : Pouvez-vous conclure, Madame ?

Madame VERSINI : Sur les vingt-six enfants, seuls quatre à sept enfants feront l'objet d'une demande de scolarisation à la rentrée, dans la mesure où la plupart des familles préfèrent maintenir les enfants dans les établissements dans lesquels ils étaient et où ils suivent un parcours d'excellence.

Le centre d'action sociale protestant fera tout et fait tout pour que ces familles soient accueillies dans les meilleures conditions. Je me suis rendue dans le centre : il n'a rien d'un campement, il s'agit d'un lieu agréable avec des familles qui se battent, qui se battent pour travailler et pour faire scolariser leurs enfants. Je vous invite tous à vous y rendre, notamment avant la tenue du conseil de quartier.

Je vous demande un tout petit peu de respect, Monsieur, simplement pour les familles, pas pour moi : de ce côté-là, je ne me fais pas d'illusion et cela ne m'atteint pas beaucoup.

[Dans la salle : Scandaleux !]

Monsieur le Maire : Si vous pouvez éviter ce genre de propos, Madame, parce que nous pourrions vous en sortir également, de notre côté.

Madame VERSINI : Ce qui est scandaleux est le fait de parler d'un « campement » : nous sommes face à des familles.

Monsieur le Maire : Madame, je vous invite à conclure. Normalement, les explications de vote durent une minute et vous parlez depuis cinq minutes.

Madame VERSINI : Lorsque l'on lit cela, nous pouvons prendre quelques minutes de plus.

Monsieur le Maire : Nous pourrions dire beaucoup également concernant votre comportement politique. Je pense qu'un jour, nous le dirons, autrement et ailleurs que dans cette enceinte.

Madame VERSINI : Vous pouvez le dire [hors micro].

Monsieur le Maire : Je vous ai connue plus aimable avec moi à d'autres époques, notamment lorsque vous sollicitiez des investitures, puisqu'il faut le dire.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe, ce centre, qui n'est pas du tout un centre d'hébergement, puisqu'il s'agissait simplement d'un établissement privé de dialyse du rein qui est parti s'installer dans un autre établissement hospitalier, est donc resté à l'abandon. La Ville, sans aucune information, ni concertation avec la mairie du 15ème, a décidé du jour au lendemain, de transformer cet endroit sans que nous n'en ayons été prévenus, si ce n'est par la rumeur publique, comme je l'ai écrit. Je prends, bien sûr, la responsabilité de ce que j'ai écrit dans ce courrier.

Je rappelle que, comme cela a été dit, Madame VERSINI, lors de notre débat sur le souhait d'implanter une crèche sur ce site, était favorable au lancement d'études sur un site identifié, ce qu'elle a d'ailleurs confirmé à l'instant et je l'en remercie, même si cela n'est pas inscrit au PIM et que je ne sais donc pas comment cela sera fait. Toutefois, je ne fais pas de procès d'intention.

Vous avez, dans votre réponse, dit, à un moment donné, que vous vouliez nous préciser qu'en termes de méthode, il existait une façon plus simple d'agir : ne pas évoquer les choses en Conseil mais les écrire.

Personnellement, je voudrais également vous préciser, Madame VERSINI, qu'il existe une méthode consistant à ne pas mépriser les élus du 15ème, à ne pas ignorer la Mairie de l'arrondissement et, simplement, à la saisir officiellement d'une demande de création d'un centre d'hébergement dans le 15ème, plutôt que nous l'apprenions par la rumeur publique. Il s'agit tout de même d'un minimum. Nous avons là l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire au niveau des relations entre une mairie d'arrondissement et la Mairie centrale, concernant des opérations publiques ou sociales.

Lorsque je pense que la Maire de Paris ne parle que de « la concertation avec les maires d'arrondissement »- et je veux bien lui en donner acte - et qu'elle réunit fréquemment les maires d'arrondissement, justement pour les informer très en amont des décisions qui sont prises dans les arrondissements, je trouve, en l'occurrence, tout à fait inconvenant, au moins en termes de méthode, que nous apprenions cette implantation par hasard, au détour d'ailleurs d'une indiscrétion administrative ou publique.

Quant au fond, si nous avions été saisis, nous aurions pu vous dire que depuis que je suis Maire, Madame, nous avons ouvert dans le 15ème arrondissement à peu près un centre d'hébergement d'urgence chaque année. Il n'y a pas à s'en réjouir, parce que cela montre malheureusement la dégradation de la situation, due à la crise et à un certain nombre d'autres éléments, et la précarisation de nos concitoyens, mais nous n'avons pas à rougir de l'action qui est la nôtre en matière d'hébergement d'urgence et d'accueil d'urgence des familles en grande précarité dans le 15ème arrondissement. Nous avons d'ailleurs des exemples remarquables comme la bagagerie ou comme, au moins, près d'une dizaine de centres d'hébergement qui ont été créés dans cet arrondissement durant la dernière mandature.

Sincèrement, nous sommes solidaires et cela a d'ailleurs été reconnu par des adjoints au Maire de Paris durant la précédente mandature.

Telle est la raison pour laquelle nous pensons que l'implantation d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence aurait au moins dû donner lieu à une concertation : nous vous aurions dit que ce secteur était particulièrement inapproprié. Il s'agit d'un secteur que la Ville de Paris est en train de martyriser sur le plan de l'urbanisme, au regard de l'accumulation de dizaines, voire de centaines de logements sociaux, de bâtiments qui, architecturalement, ne s'insèrent pas du tout dans le paysage urbain, de centre sociaux et de résidences sociales en très grand nombre, tout au long de la rue Castagnary, dont les

habitants se plaignent énormément : un certain nombre d'élus qui habitent dans ce secteur pourraient vous le dire mieux que moi.

Nous avons d'ailleurs récemment demandé, avec Yann WEHRLING l'implantation rue Castagnary d'une ferme urbaine, un concept que la Maire de Paris souhaite d'ailleurs développer à Paris, puisqu'il n'en existe pas pour le moment - il y a eu un projet dans le 12ème et nous demandions le pendant dans le 15ème -, à peu près au même endroit et cette demande nous est malheureusement refusée, parce que cela contrevient au programme de la Maire de Paris sur la capitale : la seule réalisation publique à être installée dans ce secteur se trouve donc être un centre, qui plus est face à un énorme chantier de construction de logements sociaux, d'un EHPAD etc., chantier qui provoque beaucoup de nuisances dans le quartier.

Je pense donc que les habitants de ce secteur ont de bonnes raisons de faire part de leur mécontentement et que nous avons de bonnes raisons d'exprimer non seulement notre mécontentement, je vous le dis Madame, mais aussi notre colère, au regard de la façon dont cette opération a été gérée par la Mairie centrale et dont vous êtes, hélas, responsable.

Cette affaire ne pourra pas se dérouler dans ces conditions et nous allons, bien sûr, continuer à mobiliser la population - qui n'en a d'ailleurs pas besoin, puisqu'elle vient elle-même nous trouver - pour refuser un traitement aussi méprisant dans ce quartier par la Mairie centrale.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire : Madame, je vous fais une proposition : si vous le voulez, venez défendre ce projet devant les habitants en conseil de quartier. Il est bon, également, que la population entende les arguments que vous avez, très démocratiquement, exprimés ce soir. Chacun exprimera ce qu'il aura à dire lors de ce conseil de quartier.

Je vais maintenant mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche est contre, bien sûr. Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

Informations diverses

Monsieur le Maire : Pour conclure, nous allons maintenant vous faire part de quelques informations diverses.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement, qui sera d'ailleurs la dernière séance de l'année scolaire, aura lieu le lundi 15 juin. Par ailleurs, le mercredi 13 mai, soit après-demain, à 19h00, le CICA se réunira dans cette salle sur le thème de la politique de la santé dans le 15ème, tel que l'a souhaité le CICA.

Je vous remercie : la séance est levée.

La séance est levée.

Le Député-Maire du 15ème arrondissement

Philippe GOUJON